



DECISION N° 2024-151

Accord-cadre à bons de commande avec maximum relatif au nettoyage des bâtiments scolaires, et vitreries (des écoles maternelles et élémentaires) de la Ville de Perpignan.

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

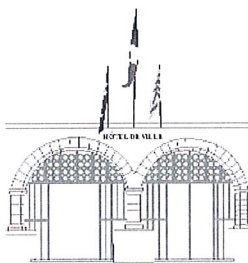
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord cadre concernant le nettoyage des bâtiments scolaires, et vitrerie (des écoles maternelles et élémentaires) de la Ville de Perpignan.

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, cet accord-cadre sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre comporte les 2 lots suivants :

Lot n°01 - Nettoyage des bâtiments scolaires des écoles maternelles et élémentaires

- Estimation annuelle du marché : 969 000 € HT
- Montant maximum annuel : 1 938 000 € HT
- Prix unitaire horaire HT estimé pour le nettoyage usuel et nettoyage pour assurer la continuité du service public : 20 € HT



- Prix unitaire HT estimé pour les nettoyages spécifiques : 0,75 €/m²
- Montant annuel en HT estimé pour un total de 46 960 heures (nettoyage usuel et continuité du service public) et une surface de 11 000 m² (nettoyage spécifique) soit : 947 450 € HT

Lot n°02 – Nettoyage des vitreries des écoles maternelles et élémentaires

- Estimation annuelle du marché : 19 800 € HT
- Montant maximum annuel : 39 600 € HT
- Prix unitaire horaire HT estimé pour surface < 3m² de hauteur : 0,80 €/m²
- Prix unitaire horaire HT estimé pour surface nécessitant un moyen d'élévation : 2,10 €/m²
- Montant estimé en HT pour un total de 16 200 m² (surface < 3m²) et 3 000 m² (vitrerie avec moyen d'élévation) : 19 260 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 26 octobre 2023, publié le 29 octobre 2023 au BOAMP, sur le site de la Ville et le 31 octobre 2023 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 1^{er} décembre 2023 à 12h00 dernier délai.

Un avis rectificatif a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la ville le 23 novembre 2023, publié le 26 novembre 2023 au BOAMP, sur le site de la Ville et le 28 novembre 2023 au JOUE.

Cet avis fixait la date limite de remise des offres au 4 décembre 2023 à 12h00 dernier délai.

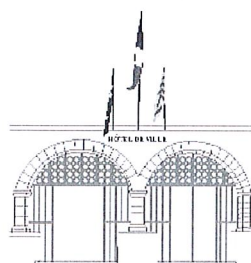
Cinq offres ont été réceptionnées dans les délais, celles-ci étant conformes administrativement, il a été procédé à leur examen et analyse.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour le lot 1 :

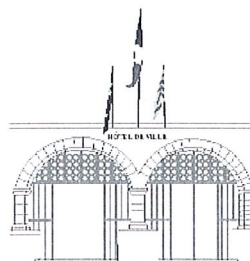
Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	40 %
2-Qualité de la prestation - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	60 %
- <i>L'organisation de l'intervention des personnels : Planning, gestion</i>	



des absences et remplacements des personnels absents, prise en compte des obligations relatives au personnel affecté sur le site. Qualifications des agents, présence de personnel d'encadrement (quotité de temps affecté à cette mission) : 6 points	
- La qualité des moyens techniques mis en œuvre pour assurer les prestations : méthodologie de travail, organisation du travail, déroulement des prestations, prise en compte des règles de sécurité et d'hygiène, matériels et produits proposés 6 points.	
- Les contrôles : Moyens mis en place pour contrôler et assurer des prestations de qualité (modalités de contrôle du personnel et des prestations effectuées, certificats des visites des sites) : 4 points	
- Les produits, consommables et matériels : prise en compte des éléments de développement durable (notamment nettoyage vapeur, utilisation de produits naturels, réduction de produits lessiviels, réduction des déchets), des produits aux normes environnementales écolabels, les équipements affectés sur chaque site : 4 points	

Pour le lot 2:

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	40 %
2-Qualité de la prestation - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	60 %
- L'organisation de l'intervention des personnels : Planning, gestion des absences et remplacements des personnels absents, prise en compte des obligations relatives au personnel affecté sur le site. Qualifications des agents, présence de personnel d'encadrement (quotité de temps affecté à cette mission) : 6 points	
- La qualité des moyens techniques mis en œuvre pour assurer les prestations : méthodologie de travail, organisation du travail, déroulement des prestations, prise en compte des règles de sécurité notamment pour les travaux nécessitant des équipements d'élévation, des signalisations et d'hygiène : 6 points	
- Les contrôles : Moyens mis en place pour contrôler et assurer des prestations de qualité (modalités de contrôle du personnel et des prestations effectuées, certificats des visites des sites) : 5 points	
- Les produits, matériels et équipements : prise en compte des éléments de développement durable (utilisation de produits naturels, réduction de produits lessiviels, produits aux normes environnementales écolabels, les équipements affectés sur chaque site) : 3 points	



Pour le lot 2, l'offre de l'entreprise AUSET NETTOYAGE a été déclarée irrégulière. En effet, elle n'a pas remis le mémoire technique demandé dans les pièces de l'offre conformément à l'article 5.1 du Règlement de la consultation.

Au terme de la procédure et lors de sa réunion du 21 décembre 2023, la commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres aux candidats présentant les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

Lot 1:

– ATALIAN PROPLETE, Agence Pyrénées-Orientales, 2 rue Pierre Gilles de Gennes, 66200 Elne, dont le siège social se situe 56 rue Ampère 75017 Paris, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 925 988 € HT, un prix unitaire de 19,55 € HT de l'heure pour le nettoyage usuel et nettoyage pour assurer la continuité du service public, un prix unitaire de 0,72 € HT au m² pour les nettoyages spécifiques, et un montant maximum annuel de 1 938 000 € HT.

Lot 2:

– SASU JLM PROPLETE, Mas Roustany, Route de Millas, 66300 CASTELNOU, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif de 25 500 € HT, un prix unitaire de 1,25 € HT de l'heure pour le nettoyage des vitres de surface inférieure à 3 m de hauteur, un prix unitaire de 1,75 € HT au m² pour le nettoyage des vitres nécessitant un moyen d'élévation et un montant maximum annuel de 39 600 € HT.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

D'approuver l'accord cadre concernant le nettoyage des bâtiments scolaires, et vitrerie (des écoles maternelles et élémentaires) de la Ville de Perpignan aux conditions principales définies ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

Lot 1 :

– ATALIAN PROPLETE, Agence Pyrénées-Orientales, 2 rue Pierre Gilles de Gennes, 66200 Elne, dont le siège social se situe 56 rue Ampère 75017 Paris

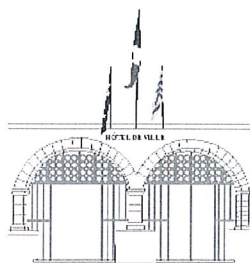
Lot 2 :

– SASU JLM PROPLETE, Mas Roustany, Route de Millas, 66300 CASTELNOU

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés par courriel via la plateforme AWS en date du 26 décembre 2023, du rejet de leurs offres.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS en date du 26 décembre 2023, que leurs offres ont été retenues.



ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 22 JAN. 2024

ID Télétransmission : 066-216601369- 2024 0122-185312-AU-1-1

Accusé reçu le : 22 JAN. 2024

Affiché le : 22 JAN. 2024

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

